



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mercredi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris d'accepter les annonces pour le Journal du Lot

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with multiple columns showing train schedules and prices for routes between Cahors, Libos, Montauban, and Paris. Includes sub-tables for 'DE CAHORS A LIBOS', 'DE LIBOS A CAHORS', 'DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA', and 'DE CAHORS A PARIS'.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Shows market data for May 2, 3, and 4, 1870.

LE PLÉBISCITE

du 8 mai.

(FORMULE OFFICIELLE)

Le peuple approuve les RÉFORMES LIBÉRALES opérées dans la Constitution depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et ratifie le Sénatus-Consulte du 20 avril 1870.

(Journal officiel du 23 avril.)

Electeurs, Votez

OUI

OUI, c'est la Liberté avec l'Empire. NON, c'est la Révolution.

Que signifie le vote NON? Que signifie l'abstention?

La ligue socialiste internationale définit ainsi l'abstention:

L'abstention est la protestation que l'auteur du coup d'Etat redoute le plus; mais si vous êtes forcés de mettre un bulletin dans l'urne, qu'il soit blanc ou qu'il porte: République démocratique et sociale!

M. Delescluse, directeur du Réveil, signataire du Manifeste de la Gauche, définit en ces termes l'abstention et le vote NON:

Voter NON ou s'abstenir, c'est condamner l'Empire dans ses actes, dans ses institutions comme dans ses prétentions à l'éternité

Entre l'Empire et la République, la Nation n'hésitera pas. Elle sera pour la République démocratique et sociale.

Les conservateurs de toutes les nuances sont avertis!

On lit dans la Liberté:

Les bulletins OUI signifient:

« Le Peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution, depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et ratifie le Sénatus-consulte du 20 Avril 1870. »

Les bulletins NON signifient:

« Le Peuple n'approuve PAS les réformes libérales opérées par la Constitution depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat et ne ratifie PAS le Sénatus-consulte du 20 Avril 1870. »

Cahors, le 4 Mai 1870.

L'esprit des populations du Lot est excellent.

La question du vote affirmatif est résolue à cette heure.

Les électeurs se porteront d'enthousiasme aux urnes, en faveur de l'Empire libéral, garantie de paix sociale et de liberté.

Le manifeste, si patriotique des députés du Lot, a définitivement éclairé nos concitoyens sur la portée du grand acte de Dimanche. Leur voix aimée a produit tout l'effet que nous en attendions.

La presque totalité des OUI attesteront au 8 mai. Les données de nos correspondants des divers points du département, sont des plus affirmatives à cet égard.

Que l'organisation des adversaires ne soit pas une raison de découragement.

Le parti conservateur, pour n'être pas organisé, à défaut de haute initiative, n'en agit pas moins individuellement, avec énergie et persévérance, et ses idées d'ordre et de liberté trouvent d'unanimes adhésions.

Que les cantons rivalisent entr'eux et qu'au nombre des bulletins OUI se mesure leur désir de sauver la Patrie de nouvelles et funestes agitations.

Courage donc, et votons:

- OUI, pour notre bien-être; OUI, pour le maintien de l'ordre; OUI, pour l'Empire avec la Liberté.

Le Secrétaire de la rédaction LOUIS LAYTOU.

Pourquoi nous voterons OUI!

Nous avons, dans notre dernier article, réfuté victorieusement, par des extraits d'un discours de Vergniaud à la Convention nationale, les théories de ces démocrates qui ne voudraient accorder à la Nation qu'une souveraineté dérisoire. Le célèbre Girondin affirmait avec raison et prouvait d'une façon péremptoire que le peuple avait le droit d'être consulté sur les questions importantes et qu'on ne pouvait le dépouiller de ce droit sans commettre une criminelle usurpation. Une Chambre législative ne peut-elle pas être entraînée par le talent d'un orateur, ne peut-elle pas se mettre en désaccord avec le sentiment général du pays? Et devons-nous être obligés de subir, sans appel possible, soit les caprices, soit les fantes de nos représentants? Il en est des Assemblées parlementaires comme des foules, elles sont mobiles et impressionnables, elles peuvent se tromper. Le peuple, convoqué dans ses comices

pourra casser leurs arrêts.

On s'est plaint souvent de ce que les minorités ne pouvaient se faire représenter. Le plébiscite est le meilleur moyen de leur donner cette représentation. Le corps électoral n'est plus qu'une immense cour de justice, rendant un arrêt souverain, mais où la minorité la plus infime a le pouvoir d'exprimer librement son avis, son verdict. Ne faut-il pas aussi prévoir le cas (tout est possible en ce monde) où l'Empereur verrait surgir un conflit entre lui et les grands corps de l'Etat. Ne pourrait-il, comme le peut le moindre accusé, demander à un tribunal plus élevé, la révision du procès? Puisqu'il continue à être responsable, il faut qu'il puisse dans le cas d'un désaccord avec les Chambres faire juger sa conduite, faire apprécier ses actes par le peuple.

C'est la seule manière de faire gouverner le pays par le pays. C'est la vraie démocratie. Qu'importe que l'exécuteur des volontés du peuple s'appelle Empereur, Roi ou Président; le nom ne fait rien à la chose, il ne fait qu'obéir, c'est la Nation qui commande.

Comme il l'a dit dans sa noble proclamation, fidèle à son origine, Napoléon III se pénétrera toujours de la pensée, se fortifiera de la volonté du peuple. Il l'a toujours fait jusqu'à présent, et les réformes qu'il propose à notre approbation nous prouvent combien il tient compte de nos aspirations et de nos vœux.

Depuis le 24 nov. 1860, chaque année a été signalée par un progrès, et pour répondre aux désirs manifestés par la Nation aux dernières élections générales, exprimés à la Chambre par les membres des deux centres, le gouvernement a complètement modifié la Constitution dans le sens libéral. C'est sur ces modifications que les électeurs sont appelés à se prononcer. Ils vont choisir entre le régime du pouvoir personnel et le régime parlementaire, entre la dictature et la liberté.

Nous avons dernièrement examiné au point de vue de la situation intérieure les conséquences d'un vote négatif, et nous n'avons pas eu de peine à faire voir combien elles seraient déplorables et quelles entraves seraient apportées à tout progrès dans nos institutions.

Voter Non, c'est marcher à l'inconnu, c'est se livrer certainement au despotisme et peut-être à la Révolution. On peut trouver insuffisantes les réformes proposées; est-ce une raison pour les déclarer mauvaises, pour les rejeter et pour préférer la dictature à une liberté tempérée? Acceptons toujours ce qu'on nous offre et nous arriverons sans tarder au couronnement définitif de l'édifice. Une bon-

ne Constitution ne se coule pas d'un seul jet.

Aussi, nous n'hésitons pas à affirmer que, malgré quelques dissentiments de détail, tous les vrais amis de la Liberté doivent accepter ces modifications. Il faut avant tout assurer l'ordre et la tranquillité et ne pas livrer le pays aux caprices d'un dictateur ou aux hasards d'une révolution. C'est ainsi que pensent des hommes illustres et sages, des esprits éminemment libéraux, tels que M. Guizot et M. Laboulaye. Et le complot contre la vie de l'Empereur qu'on vient de découvrir, la tentative d'assassinat qu'on vient de déjouer par l'arrestation de Baurie, nous montrent assez en quelles mains nous tomberions si jamais, à la faveur d'une surprise, les socialistes affiliés de l'Internationale arrivaient au pouvoir. Sans doute la France indignée ne tarderait pas à les chasser avec mépris, mais que de mal ils pourraient faire pendant le peu de temps qu'ils passeraient aux affaires. Prévenons de pareils malheurs et donnons au Souverain la force qu'il nous demande pour fonder la Liberté.

Il est encore un autre côté de la question et les publicistes nous semblent l'avoir négligé: les conséquences du plébiscite au point de vue de la politique extérieure.

Un gouvernement n'a de considération à l'étranger que lorsqu'il jouit à l'intérieur de la paix et de la sécurité. Lorsqu'un pays est divisé par les factions, est en proie à des discordes intestines, il ne peut pas entreprendre de grandes choses. Lorsqu'on doit surveiller les ennemis du dedans, on est obligé de céder aux ennemis du dehors. C'est ce qu'on avait compris sous la première République, c'est ce qui amena la création du comité de salut public et la loi des suspects. C'est ce qui a fait en 1866 la faiblesse de l'Autriche. Ne pouvant compter sur les provinces italiennes, forcé de les faire garder par des forces imposantes, elle ne put opposer à la Prusse qu'une partie de ses armées et essuya le désastre de Sadowa.

Supposons que le plébiscite ne réunisse pas la majorité ou n'obtienne qu'une majorité insignifiante, l'autorité du gouvernement sera affaiblie à l'intérieur et le prestige de la France sera diminué. Si, au contraire, nous nous serrons en grand nombre autour de l'Empereur, grandi par nos suffrages, soutenu par notre concours, il pourra tenir à l'Europe le noble et fier langage dont il se sert depuis 18 ans, et la France se maintiendra prospère, grande et respectée.

Ce n'est pas sans un secret plaisir que certaines puissances observent ces tiraillements, ces divisions dont elles espèrent profiter. En faisant œuvre de libéraux, nous ferons aussi œuvre de bons patriotes; votons OUI, et nous répondrons victorieusement aux enne-

mis du dehors comme aux ennemis du dedans, à ceux qui désirent tenir l'éclat de notre gloire militaire et amoindrir notre influence dans le monde, comme à ceux qui voudraient supprimer toute autorité, anéantir toute religion et empêcher tout progrès.

Le drapeau de Malakoff et de Solferino est aussi le drapeau de la Liberté. Conservateurs de toutes nuances et de toute opinion, groupons-nous autour de lui, et assurons par un vote affirmatif la paix et la prospérité de la patrie.

JOSEPH DELBAU

M. Guizot votera OUI.

Plusieurs personnes ont écrit, paraît-il, à M. Guizot pour lui demander ce qu'il pensait de la situation politique actuelle et du vote à émettre sur le plébiscite du 23 avril. Il leur a répondu par la lettre suivante, que publie le Journal des Débats:

Je suis très touché des sentiments que vous voulez bien m'exprimer, et je réponds, non sans quelque tristesse, mais sans hésitation, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et à la question qu'elle contient.

Je voterai OUI pour le plébiscite proposé à l'acceptation de la France.

Je regrette profondément que les réformes libérales, proposées par l'Empereur n'aient pas été préalablement discutées et délibérées par le Corps législatif comme par le Sénat.

Je regrette également que le plébiscite, au lieu de demander simplement au pays la sanction de ces réformes, ait aussi réclamé la ratification expresse de la Constitution tout entière et de ses bases telles qu'elles existent depuis 1852. On a ainsi jeté dans l'incertitude et la méfiance beaucoup d'excellents citoyens qui savent accepter, après l'épreuve du temps, les faits accomplis, même quand ils les ont désapprouvés et combattus, mais qui ont à cœur de conserver leur sincérité et leur dignité personnelle, quand ils font aux intérêts du pays le sacrifice de leurs impressions intimes. On a très inutilement couru le risque de perdre beaucoup de suffrages aussi utiles qu'honorables, et de laisser dans une disposition amère des hommes enclins à faire acte de modération et d'équité.

Les gouvernements sont d'ailleurs bien peu clairvoyants sur leur propre intérêt quand, après de longues agitations politiques, ils reviennent sans cesse sur leur passé, réveillent les sentiments qu'ont excités jadis tels ou tels de leurs actes, et se remettent eux-mêmes en discussion devant un public disposé à se préoccuper surtout du présent et de l'avenir. Les ratifications répétées agitent les esprits plus qu'elles ne les calment, et ébranlent les pouvoirs plus qu'elles ne les affermissent. Dans les temps où c'était surtout la sanction religieuse que recherchaient les gouvernements nouveaux, on n'avait garde de la faire renouveler, et quelques changements qu'il eût apportés ou acceptés dans le régime intérieur, nul souverain, en France ou ailleurs en Europe, ne s'est fait sacrer deux fois.

Mais tout en signalant sans réserve, dans le plébiscite du 23 avril, ce que je regarde comme des fautes très regrettables, je ne puis ni ne veux méconnaître la valeur des réformes qu'il apporte dans nos institutions, et l'importante amélioration qui en résulte dans la situation générale du pays. Nous faisons par là un grand pas dans les voies du gouvernement libre, du gouvernement du pays par lui-même. Ces réformes sont favorables au progrès régulier des libertés publiques et à la bonne administration des affaires publiques. Elles assurent au pays l'existence légale de son influence sur les desseins et les actes de son gouvernement par des conseillers responsables. Elles sont en même temps, pour le pouvoir, un principe de force et un gage de la sympathie na-



tionale. Elles mettent la France en mesure de prévenir des révolutions nouvelles, que ses véritables vœux aussi bien que ses intérêts moraux et matériels repoussent également. Ce sont là, à mon sens, dans la question maintenant soumise au pays, les considérations dominantes et définitives qui doivent l'emporter sur les objections que je viens de rappeler.

Je suis donc convaincu que nous pouvons et que nous devons voter avec reconnaissance et espérance le plébiscite qui contient ces réformes, et qu'en agissant ainsi, nous faisons faire à notre patrie un grand pas vers le but de tout gouvernement national et éclairé, l'affermissement de l'ordre et le développement de la liberté, par l'action efficace de la nation dans ses affaires et dans ses destinées.

Recevez, Monsieur, etc. GUIZOT.

**M. E. Laboulaye votera OUI.**

La cause plébiscitaire vient de faire une notable recrue. M. Edouard Laboulaye, candidat libéral aux dernières élections générales, dans le département de Seine-et-Oise, vient d'adresser à un électeur rural de ce département la lettre suivante, dont le journal la *Liberté* a reçu confidence :

Glatigny-Versailles, 25 avril.

Monsieur,

Je suis très touché de la confiance que vous voulez bien me témoigner. Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre aimable lettre, c'est que j'attendais la formule du plébiscite; il me paraissait difficile de me prononcer sur une question qui n'était pas parfaitement connue. Aujourd'hui je puis vous donner mon opinion, tout en reconnaissant que le problème est complexe, et que les meilleurs esprits peuvent hésiter avant de se décider.

Je suis très opposé à l'abstention. S'il est un fait constaté par l'expérience de tous les temps et de tous les pays, c'est qu'un parti qui s'abstient est un parti qui abdique.

Quand on veut exercer une influence légitime sur les affaires de son pays, il faut avoir une opinion faite et être toujours prêt à agir.

Au moment où toute la France va se prononcer, il n'est pas admissible que le parti libéral-conservateur cache son drapeau et déserte le combat.

Il faut donc voter OUI ou NON. A mon avis, il faut voter OUI sans hésiter; voici mes raisons: Si l'on prend le plébiscite dans les termes où il est posé, il n'est pas douteux que le parti libéral-conservateur approuve toutes les réformes libérales qu'on a faites depuis 1860. Comment ne les approuverait-il pas? C'est lui qui les a provoquées; on les lui doit.

Approuve-t-il entièrement la Constitution nouvelle contenue dans le sénatus-consulte de 1870? J'en doute; il est plus d'un article qui ne me semble ni assez libéral, ni assez démocratique; mais d'un autre côté, rejeter la nouvelle Constitution parce qu'elle a pour nous des défauts, c'est refuser ou ajourner des améliorations réelles, un progrès visible.

Forcés d'accepter en bloc, prenons ce qu'on nous offre, et que le progrès d'aujourd'hui nous serve à assurer le progrès de demain: c'est là le véritable esprit politique.

N'oublions pas ce que disait le sage Danton: « La meilleure constitution est celle qu'on a, pourvu qu'on s'en serve. »

On peut tirer un bon parti de la constitution de 1870; nous-en au lieu de perdre le temps en discussions inutiles.

Mais, dit-on, tout sera précaire, puisque l'Empereur se réserve le droit d'appeler au peuple, et que, du jour au lendemain, il peut tout remettre en question.

En théorie cela est vrai, en fait cela n'est pas possible; l'expérience faite depuis dix-huit ans suffit à le prouver.

Depuis 1852, l'Empereur a toujours marché en avant dans le sens de la liberté. Pourquoi? C'est qu'il n'a d'autre pouvoir constituant que celui que lui donne l'opinion.

Si des lois bien faites font entrer la liberté dans les institutions et dans les mœurs, croit-on que le peuple français sera assez naïf pour fouler aux pieds toutes ces conquêtes, et détruire un régime qui lui assure le bien-être moral et matériel?

Il est un moyen infaillible de rendre inoffensifs les futurs plébiscites, c'est de répondre à pleines mains l'éducation et les libertés individuelles, c'est de décentraliser, c'est d'établir le gouvernement du pays par le pays.

Usons bien du présent, l'avenir est à nous. Il est une autre raison qui doit faire accepter le plébiscite par ceux même qui ont peu de goût pour la nouvelle constitution; c'est la façon dont les partis extrêmes posent la question.

Pour eux, NON ou Abstention veut dire Révolution. Ce caractère donné au vote négatif ne permet plus d'hésiter à ceux qui ne veulent pas de révolution. Je suis de ceux-là: j'ai toujours demandé la liberté, je n'ai jamais demandé autre chose. Selon moi, quand un gouvernement est établi et qu'il est accepté par la majorité du pays, le devoir de tout bon citoyen est de se soumettre à la volonté nationale.

Revendiquer la liberté par tous les moyens légaux, c'est le droit inaliénable de tout homme; mais pousser à la révolution, saisir toutes les occasions d'embarrasser ou de renverser le gouvernement pour faire triompher une forme politique qu'on préfère, ce n'est pas agir en citoyen, c'est agir en fanatique ou en factieux.

Tous les amis de la liberté doivent se réunir pour résister à de pareilles tentatives; personne ne doit oublier que si depuis quatre-vingts ans la France n'a pu fonder chez elle une liberté durable, c'est qu'elle n'a jamais eu l'énergie de résister à la violence des partis.

Le moment est venu de leur imposer sa toute-puissante volonté. L'acceptation du plébiscite aura cet avantage, qu'on ne pourra douter que si la France veut la liberté, à aucun prix elle ne veut de révolution.

Voilà, Monsieur, l'opinion à laquelle je me suis arrêté après mûre réflexion.

Si vous croyez utile de la faire connaître à ceux qui m'ont fait l'honneur de voter pour moi

aux dernières élections, je vous autorise par avance à publier cette lettre de la façon qui vous conviendra le mieux.

Recevez, etc. Ed. LABOULAYE.

**Pas d'Abstention!**

Paris, 2 mai.

Plus la signification du plébiscite s'accroît, moins on comprend l'attitude des gens qui, ne voulant point le renversement de l'Empire, persistent à s'abstenir. Ils s'entêtent sur un non-sens, sur une stabilité. Lorsque les journaux posent la question entre l'Empire et la Révolution, lorsque les clubs retentissent des sarabandes révolutionnaires, les casuistes en sont encore sur le fameux article 13; ils voteraient *Oui*, disent-ils, si on supprimait de la question plébiscitaire le membre de phrase qui la termine et qui est ainsi conçue: « et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. » Dans ce sénatus-consulte il y a l'article 13 et parce que cet article 13 leur déplaît, les conservateurs libéraux feront cause commune avec les républicains-socialistes; ils ne voteront pas, ils voteront négativement.

Heureusement que les partisans de cette doctrine sont en très petit nombre, ils font très peu de prosélytes à Paris; ils en font encore moins dans les départements. Leur propagande échoue contre le bon sens des populations; ils rencontrent des adversaires jusque dans les rangs des libéraux-parlementaires qui ne sont pas plus partisans qu'ils ne le sont eux-mêmes du régime plébiscitaire, mais qui aiment les réformes de l'Empire aussi sincèrement qu'ils laissent les bouleversements promis par la Révolution. De ce nombre est M. Edouard Laboulaye; c'est un libéral de la veuille qui a toujours été un opposant de l'Empire autoritaire et dont tous les journaux hostiles ont appuyé la candidature quand il s'est présenté à Strasbourg et à Paris comme concurrent des candidats officiels. M. Laboulaye écrit une lettre fort raisonnable pour déclarer qu'il votera *Oui* et pour en dire les raisons. Il votera *Oui* parce qu'il approuve les réformes faites depuis 1860; il votera *Oui*, parce que, sans être partisan du plébiscite, il est convaincu que l'Empereur n'en pourra user que dans l'intérêt de la liberté; il votera *Oui*, parce que les révolutionnaires veulent *Non* ou s'abstiendront et qu'il n'est pas avec les révolutionnaires. La lettre de M. Edouard Laboulaye a fait grand tapage. Tous ceux qui font à l'Empire la guerre sourde et hypocrite de l'abstention, se trouvent dans un complet désarroi: ils renient M. Laboulaye, mais comme ils le réfutent mal, ils perdent le peu d'adhérents que leurs sophismes avaient recrutés.

Mais ce qui leur en a enlevé le plus grand nombre c'est ce qui se passe dans les réunions publiques de Paris. Les citoyens qui s'y font entendre ne négligent rien pour précipiter vers l'Empire tous les honnêtes gens que de vains scrupules en tenaient éloignés. Leurs doctrines incendiaires, leurs menaces contre la propriété, contre le capital, contre tout ce qui sert de base à leur société en donnant la signification précise du vote qu'ils préparent, avertit le pays du régime que la révolution lui tient en réserve. Il suffit de répandre dans les départements le compte-rendu des réunions publiques de Belleville, de la salle Molière ou du Boulevard Clichy, pour rallier à l'Empire huit millions de voix! C'est là qu'on déclare une guerre à mort aux bourgeois, aux propriétaires, qu'on veut plus d'un gouvernement qui les protège et qu'on déclare que le vote négatif ou l'abstention amèneront la république démocratique et sociale qui permettra de les dépouiller. Ces aveux ont au moins le mérite de la franchise. Un citoyen du nom Lermina a poussé la violence jusqu'à formuler hier, dans la salle des *Folies-Bevyères* (jamais ce local n'a mieux justifié son nom) jusqu'à formuler un jugement qui condamne Napoléon aux travaux forcés à perpétuité.

Il serait utile que les abstentionnistes des départements eussent connaissance de tous ces faits qui à Paris nous font dresser les cheveux sur la tête. Ils comprendraient que la question est posée de telle manière que, si l'on aide au triomphe de la révolution, on marche de gaieté de cœur au-devant des catastrophes. On n'accusera pas cette fois le gouvernement d'agiter le spectre rouge. Il profite de la liberté pour l'agiter lui-même aux yeux des populations et pour les terrifier. Il ne faut point reprocher au gouvernement de laisser commettre toutes ces extravagances, se produire toutes ces injures et toutes ces menaces. S'il agissait autrement il serait accusé de comprimer les opinions, d'étouffer la vérité et la victoire plébiscitaire lui serait contestée. Il fait mieux de ne point arrêter le débordement des passions subversives; il importe dans la circonstance décisive où nous nous trouvons, que

le pays soit bien renseigné et que les masques tombent.

On essaie aussi d'entraîner l'armée dans le mouvement révolutionnaire. On fabrique des lettres que l'on dit émanées des sous-officiers et de soldats et on les publie sans signatures dans les gazettes révolutionnaires. D'autres réclament pour le soldat le droit de tenir des réunions publiques ou tout au moins d'assister à celles qui se tiennent dans nos faubourgs. Ce serait un joli spectacle; nos démagogues ne savent point ce qu'ils demandent. Pour un ou deux soldats mutins qui laisseraient insulter l'Empereur, un grand nombre d'autres n'auraient point la même tolérance et feraient sans doute un mauvais parti à tous ses rats maigres de la démagogie. Ils doivent souhaiter que le maréchal Le Bœuf ne vide point ses casernes dans leurs clubs: ça se passerait mal. Les soldats voteront parce qu'ils sont des citoyens; ils ne tiendront point de réunions publiques parce qu'ils sont des soldats; mais leur vote sera libre et respecté.

Pour extrait: A. Layton.

**2<sup>e</sup> LETTRE DE M. EMILE OLLIVIER A SES ELECTEURS**

Paris, le 29 avril 1870.

Mes chers compatriotes, Continuons à causer.

Je n'avais pas supposé que d'autres que les révolutionnaires dévoués à la république démocratique et sociale puissent vous donner le conseil de voter contre le plébiscite libéral.

Je m'étais trompé. Voici des hommes graves qui vous engagent à agir ainsi au nom de l'ordre et de la liberté. Voyons leurs raisons.

Ah! pour l'ordre ils n'en donnent pas. Je le comprends sans peine. N'est-il pas évident que si les *non* dominaient au 8 mai, nous serions, bon gré mal gré, conduits à une révolution ou à une réaction, ce qui est la même chose, et par conséquent au désordre.

Ils sont plus explicites sur la liberté. Ecoutez-les: « Par le vote du plébiscite, la nation donnerait au chef de l'Etat un blanc-seing sur toutes les questions de l'ordre politique et social. »

Est-ce bien vrai? Donner un blanc-seing à quelqu'un, c'est lui donner le droit de faire tout ce qu'il voudra.

Or, est-ce ce droit que vous accorderiez à l'Empereur par la Constitution nouvelle?

Pas du tout. C'est au contraire le droit que vous lui refuserez, puisque, à l'avenir, il ne pourra plus rien changer sans votre consentement.

C'est donc le contraire d'un blanc-seing que vous voterez.

Comment des avocats ont-ils pu s'y méprendre?

Pourquoi? Ma foi, dussent-ils se mettre fort en colère, je vais vous le dire: Parce qu'ils vous considèrent comme un immense troupeau imbécile, qui ne sait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il dit et qui est toujours prêt à répondre *oui* à tout ce qu'on lui demande.

Dependant un de ceux qui ont signé cette belle déclaration devrait se rappeler que, lorsque, comme ministre du général Cavaignac, il voulut vous faire répondre *oui* pour son général, vous répondîtes tout d'une voix: « *Oui*, mais pour Napoléon! »

Dans cette occasion, mes amis, vous direz encore tout d'une voix: *Oui*! pour Napoléon qui ne vous dédaigne pas, qui vous aime, qui tient à votre opinion; et non pour ceux qui vous considèrent comme des machines à voter et qui pensent qu'un Empereur qui ne peut rien faire sans vous consulter peut faire tout ce qui lui passe par la tête.

Et puis, jugez de la logique! Si on consultait vos députés, que vous nommez, on aurait des garanties; mais quand on vous consulte, vous qui nommez les députés, c'est comme si on ne consultait personne!

Qu'ils arrangent cela comme ils pourront. En attendant, mes chers compatriotes, recevez mes salutations amicales.

EMILE OLLIVIER.  
Député de la 1<sup>re</sup> circonscription du Var.

**A. M. Paul Dalloz, rédacteur en chef du Moniteur universel:**

« Monsieur le rédacteur,

Vous demandez au Gouvernement de déclarer qu'il ne sera pas jeté dans la réaction par les douloureuses mesures de résistance auxquelles le contraignent des ennemis qu'il avait cru apaisés par des mesures de clémence et de conciliation sans exemple.

Lisez dans les journaux qui ont paru ce matin, le compte-rendu de l'une des réunions publiques qui se sont tenues hier à Paris. Existe-t-il en Europe un seul pays dans lequel on puisse dire contre un gouvernement ce que, depuis huit jours, on dit du Gouvernement de l'Empereur?

D'ailleurs, qui parle de réaction? Le Gouvernement a dit au peuple: ni réaction, ni révolution; la liberté!

» Y a-t-il quelqu'un qui ait répondu réaction ?

» Personne.

» Mais il en est qui ont répondu: Révolution.

» Ne vous inquiétez donc pas d'une réaction que personne ne conseille.

» Préoccupez-vous plutôt d'une révolution décidée, pour triompher, à ne reculer devant aucun moyen!

» La liberté ne serait en péril que si le peuple accueillait avec froideur le plébiscite libéral.

» Si, comme j'en suis sûr, il l'accueille par une immense majorité, la liberté est irrévocablement fondée, sous le sauvegarde des Napoléons.

» Compliments cordiaux,

» EMILE OLLIVIER. »

**Correspondance Plébiscitaire.**

Paris, 1<sup>er</sup> mai.

Le *Journal officiel* vient de fixer l'opinion sur les nouvelles alarmantes qui avaient circulé avant-hier dans Paris. Il n'y a pas eu attentat contre l'Empereur, mais il y a eu projet d'attentat. Un misérable, un déserteur du drapeau, est revenu à Paris, porteur d'odieuses instructions, et il a été arrêté. Chez ses associés, on a trouvé le dépositaire de bombes et de matières explosives, préparée pour être jetée au palais des Tuileries. Quelle triste chose que de voir ainsi le progrès et la marche d'une société incessamment menacés par ces sinistres lueurs qui se dégagent des bas-fonds de la démagogie. Comme le remarque un journal du soir, auquel nous empruntons ces lignes, on professe l'assassinat dans les réunions publiques; des fanatiques écoutent, des pervers préméditent, des complots s'organisent, et dans une heure fatale la vie d'un souverain et la prospérité d'une société peuvent être frappées.

A Paris, l'impression est assez vive, elle ne sera pas moins dans les départements. Personne ne songe à proposer des mesures réactionnaires, mais la France a une excellente occasion de protester contre les fautes criminelles de la démagogie, et de placer à la fois hors de cause, par l'unanimité de son vote, les libertés publiques et la dynastie.

Voici le dernier bilan des journaux de département reçus au Comité central: Sur 257 organes, 193 adhèrent au plébiscite; 34 se tiennent sur la réserve; 3 sont contre sans violence; 27 se montrent irréciliables.

Le Comité central de direction continue à déployer la plus grande activité. Il s'est réuni aujourd'hui à 2 heures. On pense qu'il se ralliera à l'idée qui lui est suggérée de divers côtés, de publier un manifeste à l'adresse des électeurs.

Paris, 2 mai.

L'heure approche. Les partis hostiles multiplient leurs efforts. Le Comité du centre gauche n'a pas craint d'adresser un manifeste à l'armée, dont la fidélité et le dévouement inébranlables peuvent défier toutes les tentatives. Mais cela prouve qu'on est décidé à ne reculer devant rien. Avis aux conservateurs-libéraux qui se reposeraient sur la certitude de la victoire. Sans doute le scrutin du 8 Mai leur donnera la majorité; mais il faut que cette majorité soit telle qu'elle décourage ces agitations malheureuses, ces provocations incessantes, ces espérances révolutionnaires qui ne sont pas moins fatales à l'essor des affaires et des intérêts privés qu'au développement des libertés politiques.

Les détails publiés par le *Journal officiel* sur la découverte du complot n'ont point modifié la physionomie des réunions anti-plébiscitaires de Paris. Celles de samedi et de dimanche soir ont été de la dernière violence. C'est une conspiration permanente, une orgie, où c'est à qui proposera les choses les plus monstrueuses. Dans l'une de ces réunions, on s'est déclaré solidaire des individus arrêtés pour le complot.

Le Conseil général de la Somme, réuni en session extraordinaire, a voté, le 23 avril, une résolution conçue en ces termes:

« Le Conseil général, avant de se séparer, sur la proposition d'un de ses membres, déclare à l'unanimité se faire un devoir patriotique de manifester son adhésion à la nouvelle Constitution, qui assure, avec l'Empire, l'ordre et la liberté. » Il est juste de noter que M. d'Estourmel, député, qui siège au centre gauche, a été l'un des promoteurs de cette déclaration. Les Conseils généraux de l'Ain, de la Meurthe, du Loiret et d'Indre-et-Loire, réunis incidemment pendant la période plébiscitaire, ont pris également, à l'unani-

mité, et fait connaître aux électeurs leur résolution de voter pour le plébiscite.

Le clergé français a compris, malgré l'attitude douteuse de *l'Univers* et du *Monde*, qu'il ne pouvait pas se désintéresser dans la grande crise que traverse le pays. Aussi plusieurs prélats, en ce moment à Rome ou retenus en France par leur grand âge, viennent-ils de publier des circulaires où ils engagent les fidèles à remplir leur devoir de patriotisme en votant *Oui*. Citons entr'autres, le vénérable cardinal, archevêque de Chambéry, l'évêque d'Annecy, l'évêque de Tarentaise, l'évêque de Gap, l'évêque de Nîmes, l'évêque de Nevers, les archevêques de Lyon et de Tours. L'évêque de Belley a fait écrire par ses grands vicaires une lettre dans le même sens. Le clergé sent très bien que, sauf quelques exceptions, les ennemis de l'Empire sont aussi ceux de la religion, et que, si les *non* l'emportaient au scrutin du 8 Mai, ce ne seraient ni M. Thiers, ni le comte de Chambord, qui triompheraient, mais tout simplement la république démocratique et sociale.

A Toulouse, un comité plébiscitaire vient de se former sous la présidence de M. Duplan, ancien député de la Haute-Garonne. Les membres du Conseil général qui se sont rendus dans leurs cantons y ont été bien accueillis. De leur côté, les républicains et leur journal *l'Emancipation* se livrent à la plus active propagande et savent faire au besoin des sacrifices d'argent. On nous écrit que dans une réunion à laquelle assistaient deux mille citoyens du parti, un de leurs chefs avait fait connaître ce mot d'ordre, rapporté de Paris par lui: « Si le 8 Mai, en y joignant les abstentions, le nombre des *Non* dépasse ou seulement égale le nombre des *Oui*, la démagogie descendra en armes dans la rue. » Cela devrait, ce nous semble, faire réfléchir les conservateurs de toutes les opinions. Sur les 146,000 électeurs inscrits du département, on pense que les *Oui* s'élèveront de 75 à 80,000; les *Non* de 20 à 30,000 et les abstentions à plus de 30,000.

L'abstention, cette désertion du devoir civique, doit être énergiquement combattue.

On nous écrit de Foix:

« Les membres du Conseil général et de trois conseils d'arrondissement, se sont réunis dimanche à Foix et ont arrêté les termes d'une lettre qu'ils adresseront aux personnes les plus influentes dans chaque commune. Chacun d'eux, en outre, doit parcourir son canton. Voici un fait qui prouve le bon vouloir patriotique des populations: Dans plusieurs cantons de la montagne, où l'élevage du bétail est la seule industrie, les bergers se sont organisés pour que la moitié d'entr'eux environ, vote dès la première heure, de façon à aller au plus vite remplacer dans les pâturages, placés sur les frontières et même en Espagne, leurs camarades qui pourront venir encore, grâce à cette ardeur, remplir leurs devoirs de citoyen avant la fermeture du scrutin. »

Le comte Daru est parti hier pour son département, afin de faire cesser, par sa présence, toutes les interprétations inexactes auxquelles a donné lieu son attitude. L'ancien ministre des affaires étrangères a été l'un des promoteurs du plébiscite, et, malgré les dissentiments qui l'ont séparé de ses collègues du 2 Janvier, il votera pour.

M. Edouard Laboulaye, dont nous avons déjà signalé la remarquable lettre, fait ce soir une conférence à Versailles en faveur du plébiscite.

Dans son dernier numéro, la *Revue des Deux Mondes*, à l'exemple de M. Guizot, conseille de voter *Oui*. A quelqu'opinion que l'on appartienne, c'est le seul vote que la raison, le bon sens et le patriotisme puissent avouer dans les circonstances actuelles.

Pour extrait, A. Layton

**LE COMLOT**

CONTRE

**LA VIE DE L'EMPEREUR**

Un complot, plus un assassinat, voilà ce qui résulte des renseignements fournis par tous les journaux.

Beaury s'était chargé de l'assassinat. Le *Gaulois* publie sur ce jeune homme une biographie détaillée que nous lui empruntons:

Beaury — et non Bories, non pas même Baurie, comme le dit le *Journal officiel* — est un garçon de vingt à vingt-deux ans, imberbe, châtain de cheveux et maigre de



visage. C'est une nature énergique et résolue, si l'accusation qui pèse sur lui ne le prouvait, toute son attitude le dirait surabondamment. Il est de petite taille et ne paraît pas son âge. Il était vêtu, lorsqu'on l'a arrêté, d'un veston en drap noir tacheté blanc, d'un pantalon et d'un gilet pareils. Il était coiffé d'un chapeau rond noir, appelé *bombe*.

Beaury est né à Barcelonne, de parents français; il est venu de bonne heure en France où il a fait de très bonnes études et où il a obtenu le diplôme de bachelier ès-sciences. Il s'exprime en termes très nets et avec une vivacité qui sent son origine méridionale.

Interrogé sur son père et sa mère, il a répondu qu'il ne parlerait point de sa famille et que toute question à cet égard serait superflue.

— Je ne sortirai pas de mon silence. C'est à vous de trouver et non point à moi de parler.

Il a déclaré qu'il était républicain dès son enfance, qu'il a grandi dans ces idées et les a portées au régiment.

J'ai été, dit-il, la victime des règlements militaires. J'avais perdu des chaussures et pour un fait indépendant de ma volonté j'ai été condamné à six mois de prison. C'est assez pour dégoûter un homme.

Voici le dossier militaire de Beaury: Il a été effectivement condamné, comme caporal au 7<sup>e</sup> de ligne, à six mois de prison pour dissipation d'effets de petit équipement — à cette époque, il a déserté une première fois.

Le 15 août dernier, l'amnistie le couvrant il est rentré en France le 17 pour régulariser sa position.

Vers la fin de l'année dernière, il a de nouveau été condamné à deux mois de prison pour abus de confiance.

Sa prison faite, on a commencé à le voir se mêler aux agitations de Belleville et de la Villette.

La proximité de la caserne (celle de Prince-Engène) facilitait ses relations avec les hommes avancés des faubourgs.

Beaury était lié d'une amitié particulière et mystérieuse avec Fayolle et Asson.

Son instruction supérieure lui valut sans doute la faveur de visites fréquentes faites à la caserne même par Flourens, avec lequel il eut dans ce temps-là plusieurs entretiens.

Le 10 janvier, Beaury quitta la caserne et déserta de nouveau. On le voit au convoi de Victor Noir, encore en tenue militaire.

Rejoint par Fayolle et secouru par Flourens, il se réfugia en Belgique; puis, lors du voyage du père de Fayolle à Bruxelles, il accompagna son camarade en Angleterre. Les démocrates payent ce nouveau déplacement.

C'est à Londres que Flourens, Fayolle et Beaury se rejoignent. — C'est là que germe pour la première fois l'idée d'attenter à la vie de l'Empereur. — C'est là qu'entre Flourens et lui la question est nettement posée, nettement résolue.

— J'étais découragé, dit-il, je n'avais pas de position, pas de pain dans un pays dont je ne connaissais pas la langue. — Le désespoir m'a pris — qu'avais-je à attendre? rien. — Il fallait faire le sacrifice de ma vie. — J'ai voulu au moins que cela fût utile à mon parti.

Tout dans cette affaire de conspirateurs enfantins porte le cachet de l'imprévoyance. Ils ont conduit leurs projets avec une légèreté qu'on a peine à croire.

Flourens, le 24 avril, adresse Beaury, avec une lettre, aux gens chargés antérieurement de confectionner les bombes saisies entre les mains de la police.

Il lui remit, pour les frais de son voyage l'argent nécessaire, et Beaury retourna en France par Boulogne.

À Paris on lui remit, sur le visa d'un télégramme à lui adressé et ainsi rédigé: « Donnez l'argent »

Une somme de quatre cents francs.

Ce télégramme est signé d'un pseudonyme indiqué dans une lettre dont Beaury était porteur lors de son arrestation, lettre très longue, très explicite, et signée Gustave.

Le pseudonyme du télégramme devait désigner Flourens.

Flourens a écrit la lettre dont nous venons de parler, pièce capitale du procès, de sa grande et forte écriture, reconnaissable entre mille, et dont on possède au parquet de nombreux exemplaires, — entre autres, des lettres à Mégy.

Une seconde somme a été également remise à l'accusé, — le 29 avril au matin. — Elle était de 140 francs.

Beaury n'a point couché deux nuits de suite au même garni.

Suivi à la trace depuis sa rentrée en France, on ne l'a arrêté que le 29. Il venait de passer la nuit avec une fille nommée Aimée, habitant le quartier du Helder qu'il avait rencontrée la veille sur les boulevards.

Beaury a été arrêté lorsqu'il rentrait dans son dernier domicile, rue des Moulins. — Il avait laissé à quelques pas la voiture dans laquelle il était venu. Cette voiture stationnait aux abords du passage Choiseul. — Il revenait prendre sa valise afin de changer de nouveau de logement.

Enlevé par les agents sans avoir eu le temps de se reconnaître, la même voiture l'a conduit à la préfecture.

Cette arrestation a été opérée en vertu des instructions du ministre de la guerre, sous l'inculpation de désertion à l'étranger.

Beaury était porteur d'un revolver à six coups, chargé.

On a trouvé sur lui le télégramme dont nous avons parlé, une lettre de Flourens, enfin une lettre ou brouillon de lettre écrite par lui, Beaury, et adressée à Flourens, dans laquelle il demandait les 140 fr. qui lui ont été remis en dernier lieu.

« L'amputation — disait-il dans cette lettre en propres termes, faisant allusion à son projet — aura lieu le 29 au soir, de 2 à 4 heures. — Je suis prêt. »

**Nouvelles du jour**

L'Empereur a passé mardi à 2 heures, au Carrousel, la revue de deuxième division d'infanterie de la garde, du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiment de grenadiers et d'un régiment de zouaves.

L'Empereur, accompagné du Prince Impérial et d'un nombreux et brillant état-major, a passé, à 2 heures, devant le front des troupes qui l'ont vivement acclamé. La santé de Sa Majesté ne fut jamais meilleure. Après avoir distribué des croix et des médailles militaires, l'Empereur s'est placé sous l'horloge ayant le Prince Impérial à sa droite.

A 2 heures et demie tout était terminé et les troupes reentraient dans leurs cantonnements.

Un accident a eu lieu pendant la revue; l'Empereur passant devant le front des troupes, un cheval de son escorte a blessé un capitaine de zouaves que l'on a transporté aussitôt au poste pour lui donner les premiers soins. Sa Majesté informé de cet accident a suspendu la revue pour aller Elle-même prendre des nouvelles du blessé dont la vie n'est pas en danger. L'Impératrice s'est rendue également auprès du blessé et a adressé quelques paroles au capitaine touché de tant de sollicitude.

La foule, qui était à la revue derrière les grilles, a salué et acclamé l'Empereur et le Prince Impérial. C...

**Chronique locale.**

Par arrêté préfectoral en date du 29 Avril sont nommés membres de la Commission chargée du recensement général des votes qui seront exprimés dans le département du Lot, le 8 mai prochain, à l'occasion du Plébiscite :

MM. Besse de Laromiguière, membre du Conseil général, à Cahors. — de Lavaur-Laboisse, id. à St-Laurent-les-Tours. — Glandin, id. à Gourdon.

La Commission nommera son président. L'opération du recensement général, fixée au jeudi 12 mai 1870, aura lieu à midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, et sera constatée par un procès-verbal en double, qui nous sera adressé sans retard avec les procès-verbaux des communes et les annexes, pour être transmis à M. le Ministre de l'Intérieur.

**Pensions viagères de 250 fr.**

Les anciens militaires dont les noms suivent viennent d'être admis, par décision de S. Exc. M. le Grand chancelier de la Légion d'honneur, à participer au bénéfices de la loi du 5 mai 1869,

- Salesse (Jean), à Alviçnac.
- Marty (Jean-Pierre), à Ornhaç.
- Ourlat (Antoine), à Camburat.
- Luc (Jean), à Mondoumerc.
- Bonnat (Jean-Pierre), à Limogne.
- Fau (Jean), à Limogne.
- Luga (Jean), à Montcuq.
- Farinier (Pierre), à Montvalent.
- Faurie (Antoine), à Cremps.
- Goudaux (Louis), à Vayrac.
- Lassaque (Pierre), à Lherm.
- Latapie (Antoine), à Issepts.
- Martignac (Henri), à St-Céré.
- Salgues (Louis), id.
- Tranié (Louis), id.
- Mousset (Antoine), à Bétaïlle.
- Méjécase (Jean), à Lissac.
- Destruel (Jean), à Prendeignes.
- Chabert (Andral), à Gourdon.
- Bas (Pierre), à Lacapelle-Marival.
- Pégonié (Charles), à Livernon.
- Pépy (Guillaume), à Cabrerets.
- Deneux (Marc), à Concorès.
- Labourel (Jean), à Lachapelle-Auzac.
- Roussel (Pierre-Louis), id.
- Marty (Jean), à Loupiac.
- Masbau (François), à Cajarc.
- Issiot (Antoine), id.
- Rafines (Jean), à Figeac.

Mispoulette (Antoine), à Cahors.  
Liauzu (Guillaume), à Reilhac.  
Rouget (Pierre), à Fons.  
Poujade (Jean), à Cardaillac.  
Thillet (Jean), à St-Hilaire-Bessonies.  
Ricros (Jean-Joseph), à Calviac.  
Sahuc (Antoine), à Castelnau.  
Laguillé (François), à Anglars.  
Bru (Etienne), à Cassagnas.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique en date du 27 avril dernier, M. Malinowski, licencié ès-sciences naturelles, chargé de cours de langues vivantes au collège d'Alais, est chargé de cours de langues vivantes au lycée impérial de Cahors, en remplacement de M. Schlager en congé d'inactivité.

ECOLE NORMALE DE CLUNY.  
L'ouverture du Concours aura lieu pour les bourses impériales, dans la 1<sup>re</sup> quinzaine de juillet. En conséquence, il est ouvert dans les bureaux de l'inspection académique du Lot, un registre d'inscription qui sera clos le 31 mai.

**Vote sur le Plébiscite**  
Le Conseiller municipal chargé de l'administration provisoire de la ville de Cahors,

A l'honneur d'informer les électeurs, qu'en exécution du décret impérial du 23 avril 1870, des instructions ministérielles et de l'arrêté du Préfet du Lot, en date du 24 avril dernier, pour faciliter le vote au scrutin du 8 mai 1870, sur le Plébiscite, la commune de Cahors a été divisée en quatre sections :

La 1<sup>re</sup> section, dite du Nord-Ouest, se réunira à l'Hôtel-de-Ville, sous notre présidence

La 2<sup>o</sup> section, dite du Nord-Est, se réunira au Palais de Justice, sous la présidence de M. Cangardel, conseiller municipal.

La 3<sup>o</sup> section, dite du Sud-Ouest, se réunira à la Salle de Spectacle, sous la présidence de M. Bessières, conseiller municipal.

La 4<sup>o</sup> section, dite du Sud-Est, se réunira au Lycée, sous la présidence de M. Labouranne, conseiller municipal.

Les bureaux seront ouverts, le Dimanche 8 mai 1870, depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Les cartes sont remises aux électeurs par la voie de la Poste aux lettres

Les électeurs qui n'auront pas reçu leurs cartes le 5 mai pourront se présenter dans les bureaux de la Mairie pour les réclamer, le vendredi et le samedi suivants, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

En l'Hôtel-de-Ville, le 2 mai 1870.  
F. de FLAUGAC.

Nous recevons des habitants de la commune de Larroque-des-Arcs la lettre suivante:

Monsieur le Directeur,

Nous gémissions depuis bientôt trois ans sous le bon plaisir du Maire Brunet et de sa commission provisoire. Nos réclamations restaient vaines sous une administration se dérobant à tous les moyens qui lui étaient journellement offerts de s'éclairer. La vérité est enfin parvenue jusqu'au cabinet Ollivier, et justice vient de nous être rendue. Le vent libéral qui souffle dans cette région élevée a tout balayé, Mairie et Commission. Grâce soient rendues à l'honnêteté du Cabinet! La commune, revenue à une situation normale et dirigée par des hommes consciencieux, conciliants, rentrera bientôt dans la voie de l'apaisement, et nous n'aurons plus, il faut l'espérer, à défendre l'intérêt communal contre l'esprit de passion, de coterie, auquel tout a été naguères sacrifié.

Encore une fois merci au Cabinet Ollivier: nous lui prouverons notre reconnaissance au scrutin du 8 mai, avec nos amis des divers points du département.

Merci également à vous, M. le Directeur, de n'avoir pas craint de soutenir aussi vigoureusement notre cause, malgré les ménagements auxquels vous êtes tenu envers l'administration par le caractère même de votre excellent journal.

Agréés, etc,  
(Suivent les signatures).

Nous remercions les signataires de cette lettre de leurs sentiments à notre égard; nous les félicitons surtout de la pensée politique qui la leur a dictée. Nous n'attendons pas moins de leur honnêteté et de leurs sympathies pour le Cabinet Ollivier dont le principal désir est de seconder de toutes ses forces l'œuvre de justice, de liberté et d'honneur poursuivie par l'Empereur avec tant de constance et de sage énergie.

Quant à nous, nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de déclarer que nous ne sommes liés à l'administration

que par une commune volonté de faire le bien. Nous aimons à respecter, à soutenir l'autorité, parce qu'elle est notre force dans l'ordre et la sécurité; mais si l'administration venait à se placer en dehors du terrain de l'honnêteté et de la justice, qui seules peuvent faire aimer l'Empereur, nous ne serions plus avec elle; nous cherchions d'abord à la prémunir courtoisement contre l'erreur, et si elle persistait dans son aveuglement, nous n'hésiterions pas à remplir un devoir consciencieux, celui de la combattre avec la même résolution qui a caractérisé notre attitude dans les affaires de Larroque-des-Arcs.  
L. L.

Notre Numéro de samedi prochain sera avancé d'un jour et remis à la poste le vendredi soir, afin qu'il puisse parvenir partout avant l'ouverture du scrutin.

On nous assure que le manifeste de l'Empereur n'aurait pas encore été distribué à tous les électeurs et qu'il en serait de même du bulletin de vote.

Il serait regrettable que cette double distribution ne fût pas effectuée en temps opportun.

Nous sommes heureux d'accueillir l'expression du sentiment de nos populations, sur le grand acte du 8 mai.

On reproche tous les jours aux habitants des campagnes de se laisser conduire au scrutin comme les boeufs à l'abreuvoir; nous avons meilleure opinion du sens politique de nos populations et nous n'en voulons pour preuve que les extraits suivants, qui valent plus d'un de ces manifestes à grandes phrases :

**Un habitant de la rive gauche du Lot.**

Monsieur le Rédacteur,

Je venais de travailler mon jardin, mes voisins en avaient fait autant, nous l'avions semé en même temps. Quelques jours après, je fus curieux de voir le travail que j'avais préparé avec tant de soins; je constatai un commencement de désordre occasionné par les taupes. Je fis appel à mes voisins, et ensemble nous les avons chassées. Un d'entre nous fit à ce sujet, la réflexion suivante: « Voyez-vous, nous dit-il, nos jardins sont en ce moment l'emblème de la révolution; il en serait ainsi de notre Nation, si nous laissions agir les taupes révolutionnaires, taupes plus aveugles que celles des champs... »

Le voisin avait raison. Marchons donc à l'urne, Dimanche, pour sauver notre belle France de la révolution, comme nous avons sauvé nos jardins, qui sans nous étaient dévastés.

Notre Souverain veut nous consulter, comme le chef d'une maison modeste, consulte de temps à autre l'entière famille. Allons au scrutin avec confiance, et par un vote affirmatif, nous conjurerons les menaces de la révolution et assurerons la continuation de notre bien-être.

Allons tous voter OUI.  
Un électeur impartial.

On nous écrit de la Molerette, commune de Flaugnac:

L'esprit des habitants de la commune est excellent. Entre les tristes souvenirs du passé, l'incertain de l'avenir et la prospérité du présent, l'hésitation n'est pas possible. Nous serons tous pour l'aisance et la tranquillité chèrement acquises, nous voterons tous OUI.

Un paysan de la Molerette.

La nomination de M. Boisset, curé de Cabrerets, à la Cure de St-Géry, a été agréée par le gouvernement, M. Boisset sera installé, demain dimanche.

Nous apprenons la nomination aux fonctions d'inspecteur principal de l'exploitation des chemins de fer d'Orléans, en résidence à Tours, de M. Larrard, chef des gares de La Bastide-Bordeaux, en remplacement de M. de Maublanc, décédé.

Le concert de l'Orphéon a fait salle comble, dimanche, au Théâtre. Nous aurions trop à faire, si nous voulions entrer dans les détails de cette soirée très variée et très bien remplie. Les chœurs chantés par la Société ont été fort applaudis du public. Nous avons à enregistrer aussi le beau succès obtenu par un amateur M. B" qui possède la vraie note du comique, et qui a interprété en véritable artiste la chansonnette si drôle: *Un bon procès*

M. Millérat a été plus désopilant que jamais. Au nombre des morceaux d'ensemble, l'orphéon a admirablement rendu un chœur de Saints: *Gaule et France*, qu'il a choisi parait-il, pour le concours prochain de Narbonne. D'après l'audition de dimanche nous espérons un beau triomphe pour notre Société, déjà si souvent médaillée.

*Décrets nationaux et impériaux et Ordonnances royales en date de 1797 — 1806 — 1813 — 1826 — 1827 — 1830 — 1833 — 1860 — 1863 — 1867.*

**UNION MÉTALLURGIQUE DE FRANCE**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
LE CAPITAL ACTIONS DE 25 MILLIONS  
EST ENTIÈREMENT SOUSCRIT

**SOUSCRIPTION**  
à 60,000 Obligations hypothécaires  
Émises à 250 fr.  
REMBOURSABLES A 500 FR. EN 30 ANNÉES  
Rapportant 20 francs par an  
Placement hypothécaire de premier ordre  
Au taux de 8 1/4 0/0  
Y compris la prime de remboursement en 30 années.

Ces titres seront cotés à la Bourse de Paris.  
INSCRIPTION EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE AU NOM COLLECTIF DES SOUSCRIPTEURS D'OBLIGATIONS.

L'hypothèque porte :  
1<sup>o</sup> Sur dix-sept CONCESSIONS MINIÈRES représentant en superficie l'étendue de deux départements, la plupart en pleine activité et les autres en état d'exploitation immédiate;  
2<sup>o</sup> Sur tous les établissements, fonderies, laveries, bâtiments divers d'exploitation et constructions de la Compagnie;  
3<sup>o</sup> Sur les forêts, bois, cours d'eau et propriétés rurales dépendant des dix-sept concessions.

CONCESSIONS SUR LESQUELLES PORTE L'HYPOTHÈQUE :

- 1<sup>o</sup> Saint-Georges-d'Heurtière (Savoie), argent, cuivre et plomb;
- 2<sup>o</sup> Saint-Alban-d'Argentine (Savoie), argent, cuivre et plomb;
- 3<sup>o</sup> Saint-Pierre (Savoie), argent, cuivre et plomb;
- 4<sup>o</sup> La Croix-aux-Mines (Vosges), Argent, cuivre et plomb. Superficie de 50 kil. carrés. Décret impérial de 1806.
- 5<sup>o</sup> Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), argent, cuivre et pl. mb. Superficie de 43 kil. carrés. Décret national de 1797.
- 6<sup>o</sup> Saint-Mandé (Morbihan), Argent et plomb. Ordonnance royale de 1833.
- 7<sup>o</sup> Plumelin (Morbihan), Argent et plomb. Ordonnance royale de 1833.
- 8<sup>o</sup> Versilhac-Chambonnet (Haute-Loire), Plomb argentifère. Superficie de 5 kil. carrés. Ordonnance royale de 1827.
- 9<sup>o</sup> Seix (Ariège), Argent et cuivre. Superficie de 7 kil. carrés. Décret impérial de 1860.
- 10<sup>o</sup> Seix (Ariège), Plomb, argent et zinc. Superficie de 7 kil. carrés. Décret impérial de 1860.
- 11<sup>o</sup> Aulus (Ariège), Argent, plomb et zinc. Superficie de 7 kil. carrés. Ordonnance royale de 1830.
- 12<sup>o</sup> Alloue (Charente), Argent et plomb; superficie de 15 kil. carrés. Ordonnance royale de 1826.

13<sup>o</sup> Ponech (Ariège), Argent, cuivre, zinc, et plomb; superficie de 26 kil. carrés. Décret impérial de 1863.

14<sup>o</sup> Talencieux et extensions (Ardèche), Plomb argentifère; superficie de 26 kil. carrés. Décret impérial de 1867.

15<sup>o</sup> Lalaié (Bas-Rhin), Houille, superficie de 11 kilo. carrés. Décret impérial de 1813.

16<sup>o</sup> Serves et extensions (Drôme), Plomb argentifère.

17<sup>o</sup> Largentière et extensions (Ardèche), Argent et plomb. Saint-Barthélemy et extensions (Ardèche) Plomb argentifère.

En dehors de la triple garantie hypothécaire ci-dessus indiquée, les obligations ont pour garantie industrielle :

1<sup>o</sup> Le capital souscrit de 25 millions de la Société;

2<sup>o</sup> Les approvisionnements de minerais, houilles, métaux précieux, vale r toujours réalisable instantanément, sans perte ni détérioration, et représentant forcément les deux tiers du capital obligations;

3<sup>o</sup> Le matériel industriel d'exploitation de chacune des dix-sept concessions.

Le but principal que se propose la Société, en contractant un emprunt hypothécaire, est de venir en aide au développement de la richesse minière nationale par la création sur le littoral méditerranéen et sur le riche bassin houillier de Graissessac de vastes fonderies organisées sur le plan des établissements de Swansea

La première condition de succès pour une fonderie, c'est que la houille, au lieu d'y coûter de 20 à 30 fr. la tonne, ne coûte que 8 à 10 fr.

La seconde est d'être aisément accessible aux minerais de basse loi dont la richesse n'est pas assez grande pour valoir le transport à ces grandes distances.



La grande fonderie du Midi de l'Union métallurgique, construite sur le littoral méditerranéen, à cheval sur deux canaux et trois lignes de chemins de fer, à proximité des plus riches houillères, satisfera à ces deux principales conditions de succès.

Les ingénieurs, entre autres MM. le Play et Benoit, estiment à plus de 30 0/0 de la valeur des métaux travaillés le bénéfice résultant du traitement des minerais, pour une fonderie placée dans les conditions de celle de l'Union métallurgique.

Le traitement des minerais de fer est exclu des opérations de la Société. Ses opérations ne porteront que sur les métaux autres que le fer, tels que cuivre, argent, plomb et zinc.

Les capitaux engagés dans l'entreprise n'ont, de la sorte, à redouter aucune des fâcheuses conséquences qui, depuis les traités de commerce, ont paralysé plus ou moins, selon la zone, l'industrie du fer dans notre pays.

ON VERSE :	
En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	50
Du 1 <sup>er</sup> au 5 juillet 1870	100
Du 1 <sup>er</sup> au 5 octobre.....	90
Le coupon de 10 francs du 1 <sup>er</sup> octobre sera reçu en déduction du dernier versement..	
Total.....	290

Il sera accordé à tout souscripteur qui libérera ses titres par anticipation une bonification de 3 fr. par obligation.

Outre les 20 francs d'intérêt annuel assurés à chaque obligation, des bons de dividende seront remis comme prime aux souscripteurs de six obligations ou de plus de six obligations, toujours à raison d'un bon par six obligations. Ces bons au nombre

de 9,000, sont de véritables actions de jouissance.

Ils ont droit à 10 0/0 dans les bénéfices nets de la Société après prélèvement du service des obligations et de l'intérêt à 5 0/0 du capital-actions.

Les bénéfices nets annuels de l'Union métallurgique étant évalués après les prélèvements ci-dessus indiqués, à quatre millions cinq cent mille francs, il serait attribué aux 9,000 bons de dividende 10 0/0 de ces bénéfices nets, soit environ 450,000 fr., soit 50 fr. de revenu annuel par bon de dividende, revenu qui sera touché par l'obligataire pendant toute la durée de la société, même après remboursement à 500 francs d'une ou de plusieurs des obligations par lui souscrites.

La Souscription publique sera ouverte du Samedi 30 avril au Mercredi 4 mai.

A Paris, chez MM. BLANC, LARIVIÈRE & Co, banquiers, rue de la Chaussée-d'Antin n° 15.

Dans les départements, chez tous les banquiers leurs correspondants.

Verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. BLANC, LARIVIÈRE et Co, banquiers à Paris.

Annonces Judiciaires

TRIBUNAL DE COMMERCE de l'arrondissement de Cahors.

Les créanciers de la faillite de Jean-Pierre Barthélemy, boulanger à Cahors, sont invités à se rendre le 12 mai courant, à trois heures, pour y procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

Les créanciers de la faillite de demoiselle Baptistine Desprats, marchande modiste à Catus, sont

invités à se réunir le douze mai courant, à 2 heures, pour y procéder à la continuation de la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

Le Greffier, V. SAUX.

ETUDE

Etude de M<sup>e</sup> Léon Talou, avoué près le tribunal civil de Cahors.

VENTE DE BIENS IMMEUBLES Dépendants d'une succession vacante

Fixée au vingt-cinq mai mil huit cent soixante dix.

Aux termes d'un jugement rendu par la première chambre du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-et-un décembre dernier en forme, la succession de François Calmon, quand vivait, domicilié à Cahors, fut déclarée vacante, et M. Jean Espéret, employé au magasin des Tabacs de la ville de Cahors, nommé curateur de ladite succession.

Suivant autre jugement en date du vingt-cinq avril dernier, rendu sur requête par le même tribunal, M. Espéret en sa qualité de curateur a été autorisé à faire procéder à la vente d'un immeuble dépendant de la succession de feu François Calmon et dont la désignation sera plus bas donnée.

Un cahier des charges clauses et conditions auxquelles la vente aura lieu, a été rédigé par M<sup>e</sup> Léon Talou, poursuivant la vente est déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où tout le monde peut en prendre connaissance, mais sans déplacement.

DÉSIGNATION

DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Une Vigne, située sur la commune de Larroques-Arcs, au lieu de Tissandier, confrontant avec Gourgon, Combarieu, Jean Sirènes et chemin.

MISE A PRIX

Cet immeuble sera vendu sur la mise à prix de cent francs en sus des charges, ci..... 100 fr.

La vente aura lieu le Mercredi VINGT-CINQ MAI mil huit cent soixante-dix, à onze heures et demi du matin, au palais de justice de Cahors, sous la présidence de M. Dupuy, juge-commissaire pour re-

cevoir les enchères.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Espéret curateur ou à M<sup>e</sup> Talou, avoué. Cahors, le quatre mai mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant, Léon Talou.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent soixante-dix, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc dixième et demi quinze centimes.

Signé : GIBBERT.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste BERTON, avoué licencié, à Cahors.

VENTE ET ADJUDICATION PAR VOIE DE LICITATION

Fixée au Trente Mai mil huit cent soixante-dix, heure de midi, devant M. Depeyre, juge-commissaire, en la salle de la première Chambre du tribunal civil de Cahors, sise au palais de justice, à Cahors

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra conformément à deux jugements rendus par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Cahors, sous les dates des quatorze avril et vingt-deux décembre mil huit cent soixante-neuf, il sera procédé à la requête de Marie Noyer, sans profession, et du sieur Joseph Décas, maçon, son mari, qui l'assiste et l'autorise, tous habitants de la ville de Cahors, ayant M<sup>e</sup> Auguste Berton pour avoué.

Contre Marie Noyer, revendeuse, domiciliée de la ville de Cahors, prise tant en son nom personnel que comme héritière pour partie de feu Michel Noyer, son frère, ayant M<sup>e</sup> Auguste Berton pour avoué.

Michel Noyer, père, cultivateur, habitant de la ville de Cahors, pris en sa qualité d'héritier à réserve de feu Michel Noyer, son fils, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Pouzergues.

Victor Noyer, facteur rural, habitant de la ville de Gramat, pris tant en son nom personnel que comme héritier pour partie de feu Michel Noyer, son frère, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Fieuzal.

Tous co-légitimes.

A la vente par licitation, en deux lots, des immeubles ci-après, situés dans les communes du Montat et de Cahors.

Premier lot. — Vigne et friche, situées au Pech del Caillau, commune du Montat, portée à la matrice

cadastrale de ladite commune, folio 316, sous le nom de Noyer, genre Lestandie, numéros 109, 110, 111 et 112, section A, pour une contenance de quatre-vingt-quinze ares et un revenu net de trois francs quatorze centimes, confronte du bout et du fond avec chemins publics, d'un côté vignes de Rolles, employé aux ponts et chaussées, d'autre avec Larnaudie, dit James, sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

Deuxième lot. — Maison, cour, jardin, terrasse, établis contigus, situés à Cahors, quartier des Baderes, rue Cul-de-Sac, portés à la matrice cadastrale, folio 2298, sous le nom de Michel Noyer, dit Nassou, aux numéros 1631, 1638 et 1638 bis, section N, pour une contenance de deux ares dix centiares et un revenu net de quinze francs quarante centimes. La maison se compose d'une cave souterraine, d'un cellier, d'un rez-de-chaussée, servant de cuisine, d'un premier étage composé d'une chambre, éclairée par deux croisées, ayant vue sur la terrasse et jardin, d'une terrasse dominant la rue et d'une petite chambre éclairée par une croisée donnant sur la cour; au-dessus du premier étage est un galetas, le tout bâti à chaux et sable et recouvert en tuile canal, confrontant d'une part avec maison et cour du sieur Laucon, maçon, et d'autre part avec Laucon, traceur, jardin du sieur Cognac et maison de Lestandie, marchand de bois, sur la mise à prix de quinze cents francs, ci..... 1,500

Le tout en sus des charges. Lesdits biens-immeubles, provenant de l'abandon fait par Michel Noyer, père, à ses enfants ou de la succession de Marie Lestandie, son épouse, seront vendus aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses et conditions insérées au cahier des charges qui a été déposé au greffe dudit tribunal, le 27 avril dernier, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans déplacement, devant M. Victor Depeyre, juge à ce délégué, en la salle d'audience de la première chambre, sise au palais de justice, à Cahors, le trente mai courant, heure de midi.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le deux mai mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant, Aug. BERTON.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent soixante-dix, folio C<sup>o</sup> reçu un franc dixième et demi quinze centimes.

Signé : Gibbert.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. LAYTOUT

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, rides, hâle, feux rouges, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C<sup>o</sup>, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, 5 f.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE  
 POUR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES  
 ORFÈVRERIE D'ARGENT  
 GALVANOPLASTIE  
 Argenture et Dorure, Réargenture

COUVERTS ALFÉNIDE

Expositions universelles  
 PARIS 1855 GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR  
 LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits.  
 PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury).

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56  
 SUCCURSALE à CARLSRUHE

Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

ALFÉNIDE  
 CHRISTOFLE

**5 FR. PAR AN**  
**L'ÉPARGNE**  
 JOURNAL FINANCIER POLITIQUE ET COMMERCIAL  
 Paraissant tous les Dimanches  
 et publiant TOUS LES TIRAGES, COURS des Valeurs, Comptes-rendus, Paiements de Coupons, etc., etc.; — Renseignements commerciaux et Cours de toutes les marchandises.  
 Cet organe indépendant compte aujourd'hui 50,000 ABONNÉS.  
**F. DE FONBOUILLANT, DIRECTEUR-GÉRANT**  
 1, rue de la Bourse.

Inventé par **L. LEGRAND**, parfumeur FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE.  
**PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.**

**SAVON-ORIZA**

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux.  
 Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le D<sup>r</sup> O. REVEL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

CRÈME-ORIZA ET ORIZA-POWDER  
 Pour blanchir, adoucir et rafraîchir la peau.

ORIZA-LACTÉ  
 Contre les taches de rousseur et les rides.

L'ORIZALINE-VÉGÉTALE du Docteur JAMES SMITHSON,  
 Teinture instantanée pour ramener aux cheveux leur couleur primitive en toutes nuances.  
 A Cahors, chez les principaux coiffeurs et parf de la France et de l'étranger.

**PHOSPHATE DE FER**

**De LERS, pharmacien, docteur ès-sciences**

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes blanches; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le flacon. — Dépôt à Paris, à la Pharmacie, rue de la Feuillade, 7, près la Banque; à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

**Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison**

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, maux aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.

**POSTE AUX CHEVAUX**

**ANDRAL**  
 Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, tous les sorts de Voitures d'agrément, à des prix modérés.  
 Toutes ses voitures sont remises à neuf.

**A VENDRE**  
 D'OCCASION  
**UNE PETITE CALÈCHE**

avec Timon Limonières, et ses Harnais. — Voitures neuves, harnais neufs, fins et ordinaires; tout ce qui concerne la Carrosserie.  
 Emile ESCUDIE, carrossier, galerie de Fontenille, Cahors.

3 mois 17 fr. 6 mois 34 fr.  
**LE TEMPS**  
 Un an : 68 fr.

Re acteur en chef : A. NEFFTEZ.  
 On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.

**MACHINE A VAPEUR**  
 INEXPLOSIBLE  
 Livrée et montée à domicile. GARANTIE

**HTE MARINONI**  
 67, RUE DE VAUGIRARD, 67  
 PARIS.

**ENGHEN CHEZ SOI**

Les maladies de la gorge, gripes et bronchites traitées à domicile  
 Prix de la caisse contenant 24 quarts et un appareil pulvérisateur QUARANTE FRANCS  
 PRIX DES EAUX MINÉRALES SULFUREUSES D'ENGHIEN,  
**LES PLUS SULFUREES DE FRANCE**  
 CAISSE de 50 bouteilles..... 35 fr.  
 — de 50 demi-bouteilles..... 30 fr.  
 — de 50 quarts de bouteilles 25 fr.  
 En sus de ces prix, 2 fr. pour caisse et emballage

PRIX DES PASTILLES SULFUREUSES D'ENGHIEN : 2 fr. la boîte  
 Adresser les demandes au directeur de la C<sup>e</sup>, à Enghien, ou à la C<sup>e</sup> de Vichy, 21, boulevard Montmartre, Paris.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ**

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

**SERVICE**

**DE CAHORS A ASSIER.**  
 Départ de Cahors : 11 h. du soir.  
 Départ d'Assier : 4 h. après-midi;  
 Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.  
 Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

MÉDAILLE d'argent  
 SEILLERIE, BOURRELLERIE, CARROSSERIE  
 CAHORS 1863

**AVIS**

VIALA, jeune, sellier carrossier, boulevard Nord, Maison Calmels, à Cahors, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son Magasin et son Atelier de Luzech à Cahors.  
 Il continuera à faire tous ses efforts pour satisfaire, comme par le passé, ceux qui s'adresseront à lui, et pour mériter, par ses soins, son activité et le fini de son travail, la confiance dont on voudra bien l'honorer.

**BEAUTÉ!...**

Extrait de lys de Bayle, contre: rides, rousseurs, hâle, masques, dartres, boutons, feux au visage et éclat. Prix: 3 fr. — Eau anti-pelluculaire de Bayle, 3 fr. 50. — Pommade, 3 fr., contre: pellicules, rougeurs, démangeaisons, la chute des cheveux et leur décoloration.  
 Pharm., 64, r. Basse-du-Rempart, Paris. Cahors, J. Filhol, place au Bois; à Agen; Delpech, 1 rue Garonne.

Cors, Oignons, Durillons  
 Calme immédiat  
 Et guérison prompte

Pâte Tylostyptique de Gonse, pharm.  
 A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.